

Vie étudiante

Étudiant sur l'agglomération ? Tu trouveras ici des infos pratique pour vivre et étudier sur le territoire, et des sorties gratuites pour découvrir la Baie !

Mise à jour le 01 août
2022

Le guide de l'étudiant

Vous pouvez consulter ou télécharger

[le guide de l'étudiant 2023 - 2024](#)

(pdf).

Vous y trouverez toutes les informations utiles pour vos études, vos projets et votre vie quotidienne d'étudiant dans l'agglomération briochine.

Le saviez-vous ?

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier de **nombreux tarifs réduits** dans l'agglo briochine ! Et notamment dans les équipements et pour les services de l'Agglo : piscines, patinoire, Tub, location de vélo, Maison de la Baie, la Briqueterie, médiathèques... Retrouvez ces bons plans dans le guide de l'étudiant.

≡ Soutien aux associations étudiantes

Vous êtes une association étudiante et vous souhaitez réaliser des actions à destination des étudiants ou du grand public? L'agglomération peut vous soutenir! On vous explique tout.

Qui peut en bénéficier ?

Les associations étudiantes dont le siège est situé dans l'agglomération et relevant d'un établissement d'enseignement supérieur présent sur le territoire de l'agglomération

Quels projets peuvent être soutenus?

Les projets à l'initiative des étudiants et à destination de tout public en cohérence avec leur objet.

Il peut s'agir de projets relevant des champs suivants : sport, prévention, solidarité, art et culture, promotion de l'enseignement supérieur, insertion professionnelle, promotion de la vie étudiante.

Quel montant de subvention peut-on obtenir?

La subvention peut aller jusqu'à 1000€ dans la limite de 25 % du budget annuel de l'association.

Les subventions sont versées dans la limite du budget alloué au dispositif. En clair, plus vous la demandez tôt, plus vous avez de chance de l'obtenir !

Comment demander une subvention ?

1. Je contacte l'agglomération pour vérifier que mes projets peuvent être soutenus et obtenir des conseils
2. Je remplis un [dossier de demande de subvention](#)
3. Pour vous aider, vous pouvez [consulter la notice suivante \(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156)
4. Je renvoie mon dossier complété et toutes les pièces nécessaires à marie.debizien@sbaa.fr

Une fois votre dossier complet déposé, vous recevez une réponse sous un mois environ. Il faut compter environ un mois supplémentaire pour percevoir la subvention

5. Une fois l'année terminée, je n'oublie pas de transmettre un bilan!

Renseignements complémentaires

Marie De Bizien - Chargée de mission "Vie étudiante"

02 96 77 62 24 -

jeunesse@sbaa.fr

